



COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

Le Comité de parrainage du Mont-Orford prêt à formuler ses recommandations au gouvernement du Québec

Magog, 7 octobre 2008 — Dans le cadre du mandat confié à la MRC par le gouvernement du Québec, les membres du Comité de parrainage du Mont-Orford sont prêts à formuler des recommandations au regard de l'avenir de la station touristique du Mont-Orford. Ces recommandations, qui ont été développées suite aux orientations retenues lors de la rencontre du 4 juin dernier, ont été adoptées en séance de travail du Comité ce mardi 7 octobre.

Tout en reconnaissant que le travail n'est pas terminé et que des discussions entre les partenaires doivent se poursuivre, ces recommandations seront soumises au conseil de la MRC pour être entérinées et acheminées à la ministre du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs, Madame Line Beauchamp.

Rappelons que les membres du Comité ont fait appel, au cours de la dernière année, à plusieurs experts et ont également procédé à de nombreuses analyses. Fort des résultats du travail réalisé par les comités ad hoc mis sur pied pour soutenir le Comité de parrainage, les membres du Comité en sont venus aux constats suivants :

- La station touristique du Mont-Orford, dans sa forme actuelle, n'est pas rentable et ne peut trouver un équilibre financier sans apport de revenus de l'extérieur. Des sources de revenus complémentaires au ski devront contribuer au financement des infrastructures;
- Les infrastructures de la station nécessitent des investissements majeurs pour que la station retrouve sa compétitivité au regard des autres stations de cette envergure et le nombre de jours/ski nécessaire à rétablir l'équilibre financier de ses opérations;
- L'avenir de l'activité de ski repose sur l'amélioration du domaine skiable, la qualité de l'enneigement et de saines pratiques environnementales;
- La mise en place d'un plan de restauration environnementale et d'un protocole d'enneigement sont nécessaires;
- Les retombées économiques actuelles de la station sont importantes et la région ne peut se priver de tels équipements.

Les membres du Comité de parrainage ont conséquemment évalué divers scénarios quant à l'avenir de la station et les possibilités d'assurer la pérennité de ses activités.

Ils ont d'abord établi que le gouvernement du Québec devait demeurer propriétaire des installations et équipements récréatifs pour agir à titre de gardien des investissements qui y seront consentis. Le gouvernement est également invité à poursuivre la remise en état des installations qui lui appartiennent (infrastructures et bâtiments) afin de permettre au prochain gestionnaire de concentrer ses efforts sur la gestion des activités récréo-touristiques et la réalisation du plan de modernisation de la montagne. La poursuite du plan de restauration environnementale, déjà bien engagé, doit également se poursuivre. Quant à la gestion de la station, le gouvernement est invité à procéder par appel d'offres pour identifier la proposition la plus prometteuse pour la région et offrant les garanties financières essentielles à la poursuite des opérations. Le gestionnaire recherché pourra être une entreprise privée ou une coopérative.

Ils ont également convenu que l'avenir de la station repose sur une augmentation de la fréquentation et une contribution plus significative des utilisateurs de la station, notamment des skieurs, en raison de l'amélioration des équipements proposée.

Enfin, l'apport financier de projets immobiliers privés adjacents aux terres publiques pouvant être reliés au domaine skiable par une chaise de liaison devrait permettre le financement complémentaire des immobilisations à assumer. En ce sens, l'apport financier de ces développements sera étroitement lié à la survie de la station et en garantira la pérennité.

En support aux efforts concrets à consentir à la modernisation de la station par les partenaires ci-haut, le Comité est d'avis qu'il faudra, à court terme, développer une stratégie de mise en marché et de promotion soutenue de la région, par les acteurs du milieu qui sont les principaux bénéficiaires de l'activité économique.

Au terme de la réunion, certains membres du Comité de parrainage ont réitéré leur volonté à ce que les terres distraites du parc par la Loi 23 retournent dans les limites du parc national du Mont-Orford.

Au regard des prochaines étapes, une fois entérinées par le conseil de la MRC, ces propositions seront transmises formellement au gouvernement en réponse au mandat qui lui avait été confié en mai 2007.

- 30 -

Information :

Monsieur Roger Nicolet
Préfet
MRC de Memphrémagog
Tél. : 819-843-9292

Monsieur Guy Jauron
Directeur général
MRC de Memphrémagog
Tél. : 819-843-9292